



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS  
N° D 024 - 2023**

**OBJET : CONVENTION DE PRESTATIONS D'ATELIERS « JEUX DE SOCIETE » 2023**

**Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Védas**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- Vu l'alinéa 4 de la délibération n°2020-56 donnant délégation au Maire conformément aux textes susvisés ;

**CONSIDERANT**

- Que la Commune souhaite mettre en œuvre des ateliers ludiques assurés par l'association l'Ouvre-Boîtes au sein de l'accueil de loisirs « les garrigues » 32 fois par an

**DECIDE**

- D'établir une convention avec l'association l'Ouvre-boîtes ;
- Que le montant des prestations assurées par l'Ouvre-Boîtes pour l'année 2023 sera de 1600 € TTC ;
- De dire que les recettes seront imputées sur le budget de la Ville ;
- M. le Directeur Général des Services de la commune de Saint-Jean-de-Védas est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Jean-de-Védas  
Le 17/01/2023

Le Maire,  
**François Rio**



Transmis en préfecture le 31/04/2023

Publication le 11/04/2023